

DECISION DU PRESIDENT
N°2022-451

Attribution du marché 2022-309 – Acquisition et maintenance d'un système informatique métier de gestion des usagers du service de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°328-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 5ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à l'acquisition et la maintenance d'un système informatique métier de gestion des usagers du service de collecte des déchets ménagers et assimilés

QUE le présent marché de services est inférieur à 215 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis dans la presse (OUEST France) le 13/10/2022

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises désignées ci-dessous :

- Mandataire : SARL GESBAC ENVIRONNEMENT (75014 PARIS)
- Cotraitant : NETVLM (75011 PARIS)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 158 771,01 € HT soit 190 525,21 € TTC décomposé en 3 tranches :

- Tranche ferme - Logiciel et maintenance, contrôle d'accès (barrières, dispositifs de contrôle, cartes) : 148 571,01 € HT soit 178 285,21 € TTC
- Tranche optionnelle 1 - Développement et mise en service de l'application PUBLIK ou équivalent pour la relation usagers et l'interface avec intranet comptes usagers : 8 000,00 € HT soit 9 600,00 € TTC
- Tranche optionnelle 2 - Imprimante impression étiquettes autocollantes pour conteneurs ainsi qu'un jeu de consommables : 2 200,00 € HT soit 2 640,00 € TTC

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 21 décembre 2022

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20221222-2-AU

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 22-12-2022

Publication le : 22-12-2022

**Le Vice-Président,
Jacky DROUET**



Acte mis en ligne le 3-01-2023